

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

Séance du 08 novembre 2022

**N/Réf.** : BDK/LB – PV08112022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 25 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Michel GILLOT, Christian GATARD, Pierre-Alain ROIRON, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Sylvia GAURIER, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAudeau, Annie LAURENCIN, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER.

**Etaient absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs Pascal BRUN, Martine CHAIGNEAU, Xavier DUPONT, Elisabeth GRELIER, Gérard HENAULT, Valérie JABOT, Patrick LEFRANCOIS, Bertrand RITOURET, Jean-Paul ROBERT, Isabelle SENECHAL, Cécile WANNEROY.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Benoît de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,  
Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire,  
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**D-2022-037 NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DES  
ETABLISSEMENTS PUBLICS ASSOCIES**

Pour mémoire le collège des établissements publics associés comprend trois établissements, le CCAS de Tours, le CCAS de Joué les Tours et le SDIS pour 2 sièges pourvus en 2020 par scrutin de liste.

En cas de décès, de démission ou de perte de la qualité pour siéger, le membre titulaire représentant des communes ou des établissements publics au conseil d'administration du centre de gestion est remplacé par son suppléant. Lorsque le siège ne peut être pourvu par ce dernier, il est fait appel au premier candidat non élu figurant sur la même liste et ayant qualité pour représenter soit les communes, soit les établissements publics. Si, pour les mêmes motifs, le siège ne peut être pourvu par ce dernier, il est fait appel à son suppléant, ou, à défaut, au candidat titulaire non élu suivant ou à son suppléant.

Madame Cathy Munsch Masset élue aux fonctions de représentante titulaire n'est plus membre du Conseil d'administration du CCAS de Tours et a perdu la qualité pour siéger. C'est Monsieur Pascal Brun, administrateur du CCAS de Tours, suivant de liste et assurant des fonctions de suppléant, qui devient administrateur titulaire.

L'élu local suivant de liste prend les fonctions de suppléant. Monsieur Alexandre Chas ayant perdu la qualité d'élu local, c'est Madame Sylviane Augis, administratrice du CCAS de Joué les Tours, qui devient administratrice suppléante.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter la délibération jointe à ce rapport

**Le Conseil d'administration,**

**Vu**, le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu**, le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

**Vu**, le procès-verbal du 15 octobre 2020 de la commission départementale, instituée par l'arrêté N°20-284 du 28 août 2020 du Président du Centre de Gestion d'Indre et Loire, dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985,

**Vu**, la liste des candidats et les résultats du scrutin de liste organisé par le Centre de gestion pour désigner les représentants des établissements publics associés,

**Considérant** que Mme Cathy Munsch Masset a perdu la qualité pour siéger, il revient aux suivants de liste d'assurer les fonctions d'administrateur titulaire et d'administrateur suppléant.

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**De préciser** que Monsieur Pascal BRUN assure des fonctions d'administrateur titulaire au sein du conseil d'administration au titre des établissements publics associés et que Madame Sylviane AUGIS assure les fonctions d'administratrice suppléante.

**Fait et délibéré, le 8 novembre 2022**

**Pour expédition conforme,**

**Le Président du Centre de Gestion  
d'Indre et Loire**



**Jean-Gérard PAUMIER**

Acte transmis en Préfecture le : 18/11/2022

Acte reçu en Préfecture le :

Acte publié électroniquement le : 22/11/2022

ACTE EXECUTOIRE